

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Le lundi 16 décembre 2024  
20h15**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 20h15 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Quinze (15) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

**Résolution: 2024-294-CP**

**Proposé par** Pierre Morais

**Appuyé par** Thérèse Brideau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 4.1 « Mise à jour avec la situation d'itinérance », 5.3 « Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local » et 5.4 « Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ».

**ADOPTÉE**

**2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

- Aucune.

### 3. POINTS DE DISCUSSION

#### 3.1 Demandes d'aide financière.

##### 3.1.1 Conseil récréatif de Haut-Rivière-du-Portage.

Pour information.

Le comité est informé que comme pour la demande d'aide financière du Relais de l'Amitié, il est recommandé d'attendre au début de 2025 que le conseil municipal décide quels seront les centres communautaires qui vont recevoir une aide financière de 10 000 \$.

L'administration municipale informe les membres du comité que la liste des centres communautaires qui pourraient recevoir un montant de 10 000 \$ en 2025 sera présentée à une prochaine réunion du Comité plénier au début l'année 2025 afin de recevoir une approbation du conseil municipal.

##### 3.1.2 Comité de Gestion environnementale de la rivière Pokemouche.

Pour information et suivi.

Le comité est informé que pour la présente demande du Comité de Gestion environnementale de la rivière Pokemouche, le territoire de Tracadie n'occupe que 12 % du bassin de la rivière Pokemouche, mais que le comité de gestion demande que la municipalité fournisse 40 % du montant demandé aux municipalités.

Le comité est aussi informé que la demande est pour un montant de 14 511 \$ par année pour une durée de cinq (5) ans.

**Résolution: 2024-295-CP**

**Proposé par** Réaldine Robichaud

**Appuyé par** Yolán Thomas

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale que pour cette année, la municipalité ne contribuera pas à la demande d'aide financière du Comité de Gestion environnementale de la rivière Pokemouche.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité recommande audit comité de travailler avec le nouveau gouvernement.

**ADOPTÉE**

### **3.2 Demande de rencontre avec le conseil municipal.**

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande de rencontre avec le conseil municipal de la part d'un consultant en développement stratégique pour le dossier des logements abordables. Des membres du comité soulignent que la municipalité a déjà un consultant pour ce dossier.

**Résolution: 2024-296-CP**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Dianna May Savoie

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'informer le demandeur que les membres du conseil ont refusé sa demande de rencontre.

**9 OUI**

**1 NON**

**ADOPTÉE**

### **3.3 Collecte des déchets pour les chemins privés.**

Pour information et suivi.

Le comité est informé qu'en 2020, le conseil municipal avait adopté des critères pour la collecte des déchets sur les chemins privés. Étant donné que la municipalité va à nouveau en appel d'offres, l'administration municipale recommande de garder les mêmes critères et peut-être d'en faire un arrêté municipal afin d'avoir toujours les mêmes normes.

**Résolution: 2024-297-CP**

**Proposé par** Yolán Thomas

**Appuyé par** Dianna May Savoie

QU'il soit donné comme directive de suivre les recommandations de l'administration municipale.

**ADOPTÉE**

## **4. AUTRES**

### **4.1 Mise à jour avec la situation d'itinérance.**

Pour information.

Les membres du comité discutent de la situation de l'itinérance dans la municipalité et du projet pour un centre de réchauffement à Six Roads. Les membres du comité sont informés par le maire que les départements ou organismes qui pourraient prendre en charge le centre de réchauffement ne sont pas encore prêts à le faire.

Le maire Denis Losier dépose un document pour un projet pilote dans la Péninsule acadienne pour un village de micromaisons.

Les membres du comité discutent aussi des préoccupations de la population pour un tel centre de réchauffement.

## 5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

**Résolution: 2024-298-CP**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Yolán Thomas

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

**ADOPTÉE**

### 5.1 **Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

### 5.2 **Article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

### 5.3 **Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

**Résolution: 2024-300-CP**

**Proposé par** Dianna May Savoie

**Appuyé par** Guy Basque

La réunion ayant atteint sa durée limite selon l'arrêté procédural, IL EST PROPOSÉ QUE celle-ci soit prolongée de quinze (15) minutes.

**ADOPTÉE**

### 5.4 **Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

**Résolution: 2024-302-CP**  
**Proposé par** Yolán Thomas  
**Appuyé par** Joanne Doiron

QUE le huis clos cesse.

**ADOPTÉE**

**6. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la Dianna May Savoie propose que la réunion soit levée à 21h47 approximativement.

---

Joey Thibodeau, Greffier municipal